

**Extraits du Procès-verbal du Conseil Municipal
Mercredi 2 octobre 2019**

PRESENTS : M. Daniel DRAY, M. Bernard BILLIERE, Mme Marie-Claire GIBERGUES, M. Grégoire DUBOURG, Mme Marion LE MAUX, M. Olivier POMPONNE, Mme Céline LAPOTRE, M. Dominique DEPREZ, M. Dominique FACUNDO, M. Max CASSILDE, Mme Cécile ROBIN, Mme Laure KIELUS, M. Albert MOLL, M. Philippe ESPERCIEUX, Mme Françoise PILLON, M. Patrick SOLER, M. Dominique GOUVENOU

ABSENTS EXCUSES :

M. Jean-Luc DECAUDIN

M. Didier SIMONNET a donné pouvoir à M. Olivier POMPONNE

Mme Nathalie JOVIC a donné pouvoir à Mme Cécile ROBIN

M. Dominique HERENT a donné pouvoir à M. Daniel DRAY

ABSENTS :

Mme Florence DESNEUX

Mme Stéphanie MONSEU

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bernard BILLIERE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des Conseillers Municipaux présents, cite les pouvoirs remis. Il constate que le quorum est atteint.

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation des procès-verbaux des conseils des 19/09/2018, 13/12/2018, 26/12/2018 et 04/02/2019
- 3- Décision Modificative au budget N°1
- 4- Attributions de subventions
- 5- Création et suppression d'emplois suite à des avancements de grades
- 6- Rapport annuel 2018 du SIECCAO
- 7- Questions diverses

IL A ENSUITE ETE DELIBERE SUR LES POINTS SUIVANTS :

01) Désignation du secrétaire de séance

M. Bernard BILLIERE

02) Approbation des procès-verbaux des conseils des 19/09/2018, 13/12/2018, 26/12/2018 et 04/02/2019

Les PV ont tous été votés à l'unanimité et sans observations particulières ;

03) Décision Modificative au budget N°1

Désignation	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT		
Opération 10015 – cpte 2315	+ 29 388.00 €	
Opération 10001 – cpte 2315	+ 150 000.00 €	
Opération 10006 – cpte 202	+ 8 000.00 €	
Opération 10012 – cpte 2315	- 187 388.00 €	
TOTAL	0.00 €	

A l'unanimité

04) Attributions de subventions

- versement d'une subvention à l'association Activboutchou de 300.00 € au titre de l'année 2019
- versement d'une subvention à l'association Art'mosaik de 500.00 € au titre de l'année 2019
- versement auprès du Comité de Jumelage de La Chapelle-en-Serval d'une subvention de 1 800.00 € au titre de l'année 2019
- versement auprès de l'association Equi Rev' d'une subvention de 300.00 € au titre de l'année 2019
- versement auprès de Mlle Lisa Bonnefoy d'une subvention de 250.00 € au titre de l'année 2019

A l'unanimité

05) Création et suppression d'emplois suite à des avancements de grades

Création, à compter du 15 décembre 2019 des emplois permanents suivants :

- 1 rédacteur principal
- 2 adjoints techniques principaux
- 2 adjoints d'animation principaux

Et suppression des postes initiaux à compter de l'avancement.

A l'unanimité

06) Rapport annuel 2018 du SIECCAO

Information sur la mise à disposition du rapport annuel du SIECCAO

Questions diverses

M. Espercieux souhaite avoir des informations sur l'état d'avancement des dossiers de subventions portant sur l'acquisition de la maison médicale. M. le Maire précise que le Conseil départemental venait de verser une subvention d'un montant égale à 329 640 euros et que la Préfecture venait tout juste d'informer de l'accord pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 210 000 €.

M. Espercieux exprime son inquiétude face à la maison médicale de Fosses qui est en gestion communale. Les médecins sont en effet rémunérés par la Commune et les médecins ont l'air d'y trouver leur intérêt. M. Espercieux craint en ce sens que les médecins officiant actuellement à la Maison médicale de La Chapelle-en-Serval partent à Fosses pour bénéficier de ce type de contrat.

M. le Maire précise qu'il avait en effet remarqué que certains médecins préféreraient en effet se diriger vers ce système. C'est une question qu'il faudra se poser lors du prochain mandat.

Mme Gibergues signale que les maisons médicales communales ou intercommunales sont fréquentes en Ile de France, notamment dans les quartiers prioritaires où il est question de faire bénéficier des soins médicaux à toute la population.

M. Facundo souhaite savoir si des pénalités sont appliqués aux médecins dès lors qu'ils décident de partir avant la fin de leur bail. M. le Maire indique qu'une pénalité est appliquée dès lors que le bail est résilié durant la période des 6 premiers mois.

M. Soler indique que la banque Société Générale va bientôt fermer ses portes et demande si le distributeur automatique de billets sera maintenu. M. le Maire répond qu'il a fait la demande à la Société Générale de maintenir ce distributeur et qu'à ce jour la réponse n'a pas été encore apportée.

La séance est levée à 21h30.

Daniel DRAY
Maire